

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré tenue au Centre communautaire Jacques-Charette de Sainte-Ursule, le 16 février 2023 à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur Roger Michaud.

16 février 2023

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

M. Roger Michaud, Maskinongé, Président
Mme Sylvie Noël, Louiseville, Vice-Présidente
Mme Josée Bellemare, Sainte-Ursule
M. Michel Lefrançois, Saint-Léon-le-Grand
M. Alain Deschênes, Saint-Justin
M. Régent Michaud, Sainte-Angèle-de-Prémont
M. Martin Lamy, Yamachiche

Était aussi présent :

M. Mario Paillé, Secrétaire-Trésorier

Était absent :

M. Francis Morel-Benoit, Responsable des opérations

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, le président d'assemblée déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2023
4. Dépôt et adoption de la correspondance
5. Présentation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
6. Approbation du paiement des comptes
7. Suivi des heures accumulées des employés
8. Consommation hebdomadaire
9. Suivi des nappes de la Régie
10. Pluviométrie
11. Information sur les opérations et équipements
 - 11.1 Rapport des opérations
 - 11.2 Réhabilitation du Puits SA-21 – Services d'hydrogéologie
12. Varia
 - 12.1 Cession d'une partie d'un réseau d'alimentation en eau potable

12.2 Transmission des relevés de paie par courriel

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

2023-02-015

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus, en laissant le varia ouvert.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2023

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal, séance tenante;

POUR CE MOTIF :

2023-02-016

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Deschênes et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2023.

4. DÉPÔT ET ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 19 janvier 2023 et résume les communications ayant un intérêt public.

2023-02-017

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Lefrançois et résolu à l'unanimité de déposer cette liste de correspondance aux archives de la Régie d'aqueduc de Grand Pré.

5. PRÉSENTATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses autorisées par le trésorier dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir pour la période se terminant le 13 février 2023;

POUR CE MOTIF :

2023-02-018

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Régent Michaud et résolu à l'unanimité de déposer aux archives de la Régie la liste des comptes payés dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir.

6. APPROBATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 13 février 2023;

POUR CE MOTIF :

2023-02-019

Séance ordinaire du 16 février 2023

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Lefrançois et résolu à l'unanimité d'approuver et d'acquitter tous les comptes présentés pour une somme de vingt-sept mille quatre cent trente-huit et cinquante-trois (27 438,53 \$) pour l'administration.

Je soussigné, trésorier de la Régie d'aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j'ai donné le présent certificat, ce 16 février 2023.

Mario Paillé, trésorier

7. SUIVI DES HEURES ACCUMULÉES DES EMPLOYÉS

Monsieur Mario Paillé dépose le rapport des heures accumulées des employés pour la semaine se finissant le 11 février 2023.

8. CONSOMMATION HEBDOMADAIRE

Monsieur Mario Paillé dépose le rapport habituel préparé en date du 14 février 2023 sur le suivi des consommations hebdomadaires.

9. SUIVI DES NAPPES DE LA RÉGIE

Monsieur Mario Paillé dépose le rapport habituel préparé par Monsieur Francis Morel-Benoit en date du 5 février 2023 sur le suivi des nappes de la Régie et en explique le contenu aux membres.

10. PLUVIOMÉTRIE

Monsieur Mario Paillé dépose le rapport habituel préparé par Monsieur Francis Morel-Benoit en date du 8 février 2023 relativement à la pluviométrie.

11. INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET ÉQUIPEMENTS

11.1 RAPPORT DES OPÉRATIONS

Rapport sur les activités d'opération et d'entretien des équipements de la Régie :

- Yan Benoit, embauché comme opérateur de remplacement a débuté sa formation.
- Mathieu Lafontaine a débuté sa formation pratique sous la supervision de Francis Morel-Benoit afin de devenir opérateur. Il débutera sa formation théorique le 11 avril.
- Étant donné que nous avons un partenariat avec l'OBVRLY, cette dernière veut, dans le cadre des célébrations de son 20^e anniversaire, organiser deux visites de la Régie. Une pour les élus et employés municipaux (probablement le 16 mars) et une autre pour le grand public (probablement le 19 mars).

- Le relais de marche de la génératrice du Puits SA-23/24 a été installé par Drumco Énergie.
- Le chauffe-moteur de la génératrice du Puits SU-04 a été remplacé par Drumco Énergie.
- Bergeron électrique est venu vérifier les aérothermes des deux usines et il y aura quelques pièces à remplacer.
- L'entreprise Ramonage LSV+ est venu déneiger le toit des usines.

11.2 RÉHABILITATION DU PUIITS SA-21 – SERVICES D'HYDROGÉOLOGIE

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire réhabiliter le Puits SA-21 à titre préventif;

CONSIDÉRANT QUE Madame Gaëlle Carrier, hydrogéologue de la firme Akifer recommande de procéder au nettoyage par brossage du tubage d'acier et de la crépine, suivi d'une période de développement afin d'améliorer la performance de l'ouvrage de captage et d'assurer une meilleure longévité du Puits SA-21;

CONSIDÉRANT QUE la firme Akifer dépose une soumission au montant de 10 846,50 \$ plus taxes pour la rédaction d'un document pour le processus d'appel d'offre sur invitation pour les services d'un puisatier, l'inspection par caméra, la supervision des travaux et la rédaction d'un avis technique;

POUR CES MOTIFS :

2023-02-020

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Deschênes et résolu à l'unanimité d'accepter la dépense et d'octroyer le mandat à la firme Akifer pour le processus de réhabilitation du Puits SA-21.

12. VARIA

12.1 CESSION D'UNE PARTIE D'UN RÉSEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

CONSIDÉRANT la signature récente de l'*Entente de cession d'une partie d'un réseau d'alimentation en eau potable* avec la municipalité d'Yamachiche ;

CONSIDÉRANT QUE selon de l'article 10.1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP), les responsables d'un système de distribution d'eau potable doivent transmettre au Ministère toutes modifications touchant leur système de distribution qui ont un effet sur les renseignements transmis dans leur déclaration initiale par le biais une déclaration modifiée dans un délai de 30 jours suivant ce changement ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie devra déposer une demande d'approbation des mesures de remplacement d'un système d'aqueduc ou d'égout en cas de cessation d'exploitation en vertu de l'article 32.7 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) ;

POUR CES MOTIFS :

2023-02-021

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Régent Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser Monsieur Francis Morel-Benoit, responsable des opérations et Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier à compléter et à signer pour et au nom de la Régie les documents nécessaires auprès des Ministères pour la cessation d'une partie de son réseau à la municipalité d'Yamachiche.

12.2 TRANSMISSION DES RELEVÉS DE PAIE PAR COURRIEL

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil d'administration de réduire l'utilisation du papier par souci environnemental ;

CONSIDÉRANT la possibilité de transmettre les relevés de paie de tout le personnel par courriel ;

POUR CE MOTIF :

2023-02-022

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité d'abolir la transmission des relevés de paie en version papier et de procéder par courriel.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est mentionnée.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

POUR CE MOTIF :

2023-02-023

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Régent Michaud et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit levée à 20 h 10.

Président

Secrétaire-Trésorier

